L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 AVRIL 1844.

...DE CE JOUR.

...LENCAN.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'abonnement.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, ainsi que les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bienfaisance, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis à vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes, jusqu'à neuf.

Les pères ou mères de famille qui désireront traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX :

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	80 "

20 mars 1844. ROBERT MURPHY.

POUR ST. LOUIS, ALTON et la rivière Illinois—Le bon et solide steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capt. Willis Main, partira jeudi, 4 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 2 av

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Le bon et solide bateau à vapeur MOUND CITY, capt. S. S. Massie, partira jeudi, 4 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 2 av

POUR ST. LOUIS—Le steamer neuf et élégant J. M. WHITE, capt. J. M. Convers, partira pour St. Louis, mercredi, 17 avril à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. agents, 24, Poydras. 9 a

POUR ST. LOUIS—Le bon steamer régulier et fin marcheur CASPIAN, capt. Robt. S. Farrland, prend son fret actuellement, et partira jeudi, 4 avril, à 4 heures P. M. et ceux intermédiaires, mardi 4 avril, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras. 30 mars

POUR ST. LOUIS—Le splendide steamer régulier ALEX. SCOTT, capt. John C. Swon, après son retour de St. Louis ici, repartira pour ce même port et ceux intermédiaires, samedi, 13 avril, à 4 heures P. M. Ayant de très beaux aménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. agents, Poydras. 12 mars

POUR LES ATTAKAPAS. Le nouveau bateau à vapeur bon marcheur et à double machine le FLORENCE, cap. Ratier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, partira jeudi, à 10 heures A. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à SM. DARBY Jr. 21, Vieille-Levée.

N. B. Le Florence prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau. 7 mars

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT, Paquebot somme hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le beau steamer à double machine BRILLIANT, capitaine Hart, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M. et fera son retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure. [illegible]

Les prix du passage [illegible]

Pour fret ou passage, [illegible]

L'attention du [illegible] à bord ou à W. H. AVERY, 38 Gravier [illegible] public est appelée sur ce bateau, dont les [illegible] installations sont entièrement neuves, il y [illegible] de sauvetage patentés de Evans, pour prévenir [illegible] incendie et les noyés [illegible]

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize tous les mercredis à 9 heures A. M. ports intermédiaires, tous les samedis pour la Nouvelle-Orléans et quittera la Balize le vendredi à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame de se rendre à l'heure du départ, et ceux qui ont des négociations qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ. Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage de habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica tous les dimanches matin, à 10 heures, au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars de rail road. Ce bateau remplace le Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour famille. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. BONNER, 11, St. Charles. 13 nov—6m

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Mercredi 3 avril—Le magnifique paquebot régulier OSWEGO, capt. Wood, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à FOSDICK & BRO., 71 Camp ou à MULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 1 a

POUR NEW-YORK—Le paquebot fin voilier WARSAW, capitaine Wm Hathaway, partira le 5 avril. Pour fret de 50 balles de coton ou pour passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser à bord en face le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co, Enc. Magasin et Lafayette. 1 av

POUR NEW-YORK—Demain 30 du courant—Le paquebot fin voilier OCMULGEE, capitaine A. Peet, à presque tout son chargement à bord et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de très-beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 28 mars

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière GENESEE, capitaine Minott, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près les bateaux triangulaires ou à HULLIN & WOODRUFF.

POUR NEW YORK—Le paquebot fin voilier HILAH, capitaine Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, et se rendant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 78 Camp. 26 m

POUR NEW YORK—La goëlette, fine voilière, THAMES, capitaine Moise, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 78 Camp. 19 m

POUR NEW YORK—Le beau brick à voiles fin ... MISSISSIPPI, capitaine ..., ayant à bord la majeure partie de sa cargaison partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 19 mars

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, McLELLAN, capitaine Harathorn, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 15 mars

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le paquebot fin voilier LEVANT, capt. Whitlesly, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face le marché à la viande ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 14 mars

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, cap. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 78 Camp. 1 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier de 1re classe, fin voilier ALICE, capt. Colby, ayant la majeure partie de son chargement engagé et à bord, partira le 25 du courant. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché à la viande ou à T. TOBY & BOGERT, 78, Camp. 25 m

POUR PHILADELPHIE—La belle barque de 1re classe, fine voilière MANDELINE, capt. Thankful, ayant à bord la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 19 mars

A LOUER—Une très jolie Maison, rue Condé, au coin de celle du Quartier, se composant d'un grand salon, d'une salle à manger et de 8 chambres à coucher. Sur le devant, une galerie et un beau jardin. Le tout en très bon ordre et à louer à prix modéré. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co., 60, rue Magasin. 2 mars

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—Le navire français, de 1re classe, de première classe LE VAILLANT, capitaine V. Chenet, partira dans les premiers jours d'avril. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser au capitaine, ou chez JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 a

POUR LE HAVRE—passage seulement—Le beau paquebot fin voilier MEDFORD, capt. Wilber, ayant toute sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 26 mars

POUR LE HAVRE—Le navire, fin voilier, STATESMAN, capt. Levenseller, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 21 ma

POUR LE HAVRE—Le navire PEDOUARD, capt. J. Laguerenne, ayant une partie de son fret engagé pour le susdit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à CHS. DUFOUR, 11, rue Conti. 20 mars

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, LUCY, capitaine Gould, partira immédiatement. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 15 mars

POUR BREME—La barque brêmoise fine voilière LEONTINE, capitaine H. Bartjer, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à SCHMIDT & Co, 85 Bienville. 7 m

POUR BREME—Le beau navire brêmois EVERHARD, capitaine Haske, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co, 86, Bienville. 26 mars

POUR TRIESTE.

Le brick anglais fin voilier AGNES, capitaine Cobb, prendrait encore environ 120 tonneaux de plus. Pour frais desquels, s'adresser à WM PREHN & Co, 36 Douane.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire ABBOTSFORD, capitaine Evarard, partira cette semaine. Pour passage, ayant de beaux aménagements pour les cabines et un bel entrepont, s'adresser à bord en face le poteau 9, 2me. municipalité ou à L. H. GALE, 93, Commune. 2 av

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ASHLAND, capt. Williams, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 29 mars

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier, REGULUS, capt. Childs, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 25 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier AURELIUS, capitaine Foster, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 23 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire, fin voilier ARRAGON, capt. Knight, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 21 ma

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais de 1ère classe SERAPHIN, capitaine Affleck, a la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à W. PREHN & Co. 56, Douane. 21 mars

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise fine voilière CHAMPION, capitaine Cochran, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 15 mars

POUR LIVERPOOL—Le beau navire anglais fin voilier LAMPORT, capitaine Armstrong, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 12 m

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, CLYDE, capitaine Bickford, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira sous sous peu. Pour fret de 150 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE, 94, Commune. 7 m

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette PILOT partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, rue de la Levée. 23 ma

La Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, conformément aux dispositions de sa charte, (section 12) la compagnie donne avis que le montant total des primes reçues pour l'année expirant le 17 décembre 1843 était de $644,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant bénéfice pour l'année était de	641,711
Le montant des pertes et frais était de	509,199
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843,	136,515
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1842,	98,623
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841,	241,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840	90,787
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839,	42,867
Total pour 5 ans,	[illegible]

Et la Compagnie a établi le plus qu'elle a fait les bénéfices nets comme suit, savoir:

	Au pair	val. à	Pr. et.
Dans la ville de New York, 5 p. ct. valeur	17,960	18,334	14,000
Fonds de l'Etat de N York 5 pour cent	10,000	10,100	9,367
Fonds de l'Etat de N York, 6 pour cent	15,000	15,675	13,967
Fonds de l'Etat de N York, 7 pour cent	15,000	16,750	11,094
Fonds de la cité de N York, 7 pour cent,	12,000	12,900	12,270
	69,800	73,754	60,600
Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de New York			396,950
Bons et hypothèques sur propriétés foncières de l'Etat de New York,			10,001
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843,			22,917
Billets recevables			416,491
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles le comptant et les billets ne sont pas encore collectés, et dans les mains de l'agent,			[illegible]
			872,081

Le président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende de vingt un pour cent sur les primes des polices, à l'année expirant le 17 décembre pour lesquels certificats d'inscription seront émis pour les assurés à ceux auxquels ils sont dûs le 1er février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1839, 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 6 janvier prochain.

Par ordre du bureau. JOS. B. COLLINS, Secrétaire.

Administrateurs :

Zebedee Cook, jr.	Samuel F. Door,
Gulian C. Verplanck,	Nathaniel W. Merrill,
Robert B. Minturn,	William H. Aspinwall,
Paletiah Perit,	Cyrus Bartlett,
Charles H. Russell,	Charles H. Marshall,
Andrew F. Pillot,	Adam Norrie,
David Hadden,	Mortimer Livingston,
John D. Van Buren,	Nathaniel Weed,
Herman Oelrichs,	Joseph Blunt,
Alfred Pell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.
Francis P. Sage.	

ZEBEDEE COOK Jnr. Président. ALFRED PELL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, attendu que l'agent de cette Compagnie est EN VILLE, ont droit à un dividende de VINGT ET UN POUR CENT.

Les certificats d'inscription pour lesquels il est dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement du mois au bureau de l'Agence, 27, rue du Camp, où on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du fleuve et du feu aux taux réguliers de cette ville, et les personnes qui se feront assurer auront droit à un PRORATA proportionné A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine. THOMAS A. ADAMS. 9 fev—6m

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

La Compagnie d'Assurance de New-York "Contributionship" contre l'incendie, a établi une agence dans la ville de la Nouvelle Orléans et est prête actuellement à assurer les maisons et les marchandises contre les pertes ou les dommages causés par le feu.

CAPITAL $400,000, payées en plein et placées en lieu sûr.

Toutes les pertes seront estimées et remboursées avec la même libéralité qui a toujours caractérisé d'ailleurs cette Compagnie.

J. SMITH ROGERS, président. R. W. MARTIN, secrétaire.

Directeurs :

J. Smith Rogers,	Henry Parish,
James Bryar,	Reuben Withers,
James McBride,	William Scott,
John Adams,	Ferdinand Suydam,
John Hagerty,	Peter J. Nevius,
Gulian C Verplanck,	Richard Irvin,
Joseph Kernochan,	C. V. S. Roosevelt,
John J. Palmer,	George F. Pollen,
Peter Lorillard,	William Colgate,
James McCall,	Lowell Holbrook,
Robert McCoskry,	Caleb Barstow.
E. D. Hurlbut,	

CHARLES J. MARTIN, Agent, 62, Commune. 5 mars—6m

Marchandises de Saison.

Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de New York et du Havre, les articles ci-après, qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant:

Arabias carreaux bleus, 32 pouces de large, Mousseline impimée, française et anglaise, Mousseline Suisse, unie et brodée. Mousseline à carreaux pour moustiquaires et rideaux. Basin blanc à mille raies, Basin piqué blanc, articles supérieurs pour gilets, Cravates noires, couleurs de fantaisie, &c, en jaconat et en soie et coton, Gants de soie noire pour dames, Crêpe blanc, dito noir pour voiles, Bretelles gomme élastique, Gants en réel fil noir, dito imitation, Bas de fil écru et lapé pour hommes, Bandes indiennes coton bleues et jaunes, Fil noir Marshall, Indienne couleurs claires, fonds noir, article supérieur. Bas de fil et Portier en ..., Mouchoirs de poche en fil, Gants, Bas et ..., Boutons en argent d'Allemagne, dits en ivoire, Boutons en métal, épingles fines Nos 3 et 4, Costumes noir français, chemises en coton blanches et écrues, Mérinos noir de Paterie Lupin, Serviettes fil écru et blanches, Mousseline indienne couleur claire, dito Hughes couleurs assorties, un assortiment complet de Bas Anglais et Allemands, une de de chaussures de...

Aussi—Au magasin d'importation ancienne: Coton écrus dito 3-4 et 7-8, dito blancs 3-4, 4-4 et 10-4, unie et croisée, et petits damiers, imitation Merrimack bleu, grande et imitation Denims. Log Cabin de Joseph Ripka, Russia blanche et écrue véritable, dito écrue imitation, Coutil de 7-8, dito blanc, Indienne rouge unie pour rideaux, Damassé de coton, Etamine noire, ... bleue, Coutil à matelas, Bonnets ... pour chemises, Coutil bleu en coton, Alpaga noire, ... Gomme ... Coton, Toile blanche ... Toile d'Irlande en pièce et en ... Toile à drap 12-4 Platilles, Toile de Paris, ... Soie noire, Gros de Naples noir, Poult de soie noire, ..., Soie noire et en couleurs assorties, Cravates ..., ..., ... noire et couleurs, Percale blanche, ..., ... en ..., ... de laine ..., ..., Bas en soie et ..., ...; Ombrelles ..., ..., ..., ..., Mouchoirs ... ..., ..., ... velours noir, Agrafes, Tavelle laine, &c.

DUFOUR, DURAND & Co, 36, rue de Chartres. 11 mars

ANISETTE—300 paniers anisette française, importation directe, à vendre par L. CANTIN, 43, Gravier. mars

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'encoignure Grande Hommes et Burgundy.

Deux Maisons closes rue des Français.

Une Maison dito rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison dito Claiborne, près St. Louis.

Une Maison dito rue Ste. Anne, près Claiborne.

Une Maison dito Claiborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti.

Nouvelle-Orleans :

MARDI MATIN, 2 AVRIL 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS :

HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"*Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitioniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue.... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution.*"

RESULTAT DE L'ELECTION.

Que ceux-là se réjouissent de l'élection d'hier, qui peuvent voir avec plaisir la prostitution du droit de suffrage et le triomphe des étrangers sur les citoyens Louisianais.

Dans la seconde municipalité, où les certificats frauduleux donnés par le Juge Elliott ont été rejetés, le parti whig a élu son ticket tout entier; mais les patriotes de cette partie de la ville ne pouvaient lutter avec avantage contre les masses de votes frauduleux admis aux polls presque partout ailleurs. D'autant que les votans de contrebande, repoussés dans quelques districts, étaient accueillis dans d'autres: de sorte que pour exercer le droit de suffrage qui ne leur appartenait pas, (droit hautement apprécié autrefois et maintenant devenu métier et marchandise,) ils n'avaient qu'à faire quelques centaines de pas.

Du moment où nous avons appris que les juges d'élection de quatre districts de la première municipalité, et de deux districts de la troisième admettaient les certificats Elliott, ... nous sommes attendus à la défaite de M. Freret. Il ne servait de rien en effet, en ce qui concernait l'élection du maire, de refuser ces votes dans un endroit, tandis qu'on les admettait dans d'autres. Des gens qui se procurent des certificats de naturalisation du juge Elliott de la manière expliquée par le comité de la Législature, ne pouvaient pas hésiter à pousser la fraude jusqu'au bout en passant d'un district à l'autre pour voter.

Comme citoyens, nous sommes fâchés de la défaite de M. Freret. C'était un magistrat capable, actif, zélé, impartial; un homme droit, équitable, et parfaitement indépendant; et disons-le encore, maintenant qu'on ne peut plus nous accuser de flatterie, nul n'a jamais rempli ses pénibles fonctions mieux que lui. Il est donc juste que de pareils services soient appréciés, comme il eût été à désirer qu'ils fussent plus convenablement récompensés.

Cependant, puisque le peuple voulait un changement, nous conviendrons volontiers qu'il ne pouvait guère faire un meilleur choix. Il n'y a peut être personne dans le parti opposé que nous eussions préféré à M. Montegut, homme d'honneur et de probité fort remarquable à tous égards; et nous nous soumettrions à notre défaite de très bonne grâce si nous pensions que son élection n'est due qu'à des électeurs légitimes.

Le temps viendra, sans doute, où ceux qui ont soutenu les prétentions des citoyens Elliott, déploreront l'aveuglement qui a dirigé leur conduite.

Malgré notre défaite, nous ne pouvons nous empêcher de nous réjouir de la noble et ferme conduite des citoyens de la Seconde Municipalité. Le patriotisme dont ils ont fait preuve hier, est digne d'imitation et doit exciter notre émulation. Si nous avions tous fait notre devoir comme eux, le résultat serait tout autre.

Il nous a été impossible de nous procurer tous les retours; voici, en attendant la publication des tableaux de l'élection, les chiffres des majorités pour l'élection de Maire :

	Montegut	Freret.
1re Municipalité,	306	
2de. "		370
3me. "	256	
	562	370
Majorité de Montegut,		192

La malle est arrivée hier, apportant des dates de New-York du 22 mars, mais point de nouvelles d'Europe.

Congrès—22 mars—Un membre de la Pensylvanie, M. Sturgeon, présente un mémoire de ses commettans remontrant les dangers qu'il y aurait à changer le tarif actuel; et des résolutions de la Législature Pensylvanienne sur le même sujet et dans le même but.

M. Haywood présente des résolutions diminuant les salaires de divers fonctionnaires, le président compris.

On prend la discussion du bill sur les postes.

La Chambre a ordonné l'impression de 15,000 extra-copies du rapport de M. Dromgoole en faveur de la sous-trésorerie.

"Cela fait, dit le *Standard*, 35,000 documens dont la majorité a ordonné l'impression cette semaine dans un intérêt de parti."

M. Dromgoole fait un rapport sur les résolutions de la Virginie et du Massachussetts, rapport qui tend à ne prendre aucune décision positive et qui a été adopté.

Les locofocos ont été battus à Galena, Illinois, aux dernières élections municipales. Le capitaine O. Smith, whig, a été élu maire par environ 115 voix de majorité. Jusqu'à présent les locofocos avaient été triomphans à Galena.

M. Codrington, ex-maître de poste de New-York, est le candidat locofoco pour maire; Morris Franklin est le candidat whig; et James Harper le candidat *Native American*. Chaque parti croit être sûr du succès.

M. Clay a quitté Savannah le 25, pour Augusta, accompagné d'une délégation des citoyens de cette dernière ville et d'une foule de citoyens de Savannah.

On lit dans le *Norfolk Beacon* : — Un bateau de pêche aux huitres, de Portsmouth, allant à Western-Branch, a été chaviré par un coup de vent devant Town Point, et deux hommes qui se trouvaient dans ce bateau ont été noyés.

On assure que M. Lunieden, dangereusement blessé dernièrement à la Mobile, dans une rixe avec M. Senac, est maintenant hors de danger.

Un correspondant du *Raleigh Register* dit que du sel commun humecté d'eau et placé sur la plaie, guérit la morsure du serpent le plus venimeux.

Le feu a pris, dans la Géorgie, à un steamer, le *Hamburg*, chargé de coton, et a tout dévoré. Il y avait environ 700 balles. La perte est évaluée à $20,000.

On nous prie de publier la correspondance suivante:

Nouvelle-Orléans, le 18 mars 1844.

Monsieur l'éditeur de l'*Abeille*,

Connaissant la sympathie que vous avez montrée pour le malheureux équipage de la frégate à vapeur française le *Gomer*, décimé par la fièvre jaune, l'été dernier à Pensacola, je viens vous prier au nom de son commandant Laurencin, qui m'a écrit en conséquence, de vouloir bien insérer la lettre ci-jointe dans votre excellent journal, laquelle, comme vous le verrez, est une copie de celle qu'il écrivit en décembre dernier à M. le vice-Consul de France à Pensacola, et contient une rectification de faits inexacts trop importante, à l'égard de son brave chirurgien, pour que vous ne vous empressiez pas de la publier, je l'espère, d'autant que malgré la prière du commandant Laurencin, il paraît que M. le vice-consul de Pensacola ne l'a pas fait.

Veuillez agréer, Monsieur l'Editeur, l'expression des sentimens affectueux de Votre très-dévoué serviteur,

THOMAS, D. M.

A M. Innerarity, vice-consul de France à Pensacola (Etats-Unis.)

Grenade, le 14 décembre 1843.

Monsieur le Consul,

Le *Courrier des Etats-Unis*, publié à New-York, à la date du 19 septembre dernier, rapporte, sous la rubrique: *Courtoisie franco-américaine*, une correspondance entre le commandant de la corvette française la *Brillante* et le docteur Isaac Hulse, de l'hôpital du *Navy-Yard* à Pensacola, qui pourrait conduire à donner créance à un fait entièrement inexact, à savoir : que les marins du *Gomer* seraient restés aux soins du docteur Hulse durant la relâche de cette frégate à Pensacola.

Bien loin de moi la pensée de vouloir en rien protester contre le mérite bien reconnu de M. le docteur Hulse. Je me plais même à renouveler ici l'expression de ma reconnaissance pour tous ses bons procédés, soit lorsqu'il mit à ma disposition une dépendance de l'hôpital qui lui est confié, et en y facilitant, autant qu'il le pouvait, les moyens d'installation de mes malades, soit encore en voulant bien être l'intermédiaire de mes rapports avec les autorités du pays; mais vous n'aurez point oublié, M. le Vice-Consul, qu'en sollicitant, par votre intermédiaire, de M. le commodore Lavalette, chef maritime du *Navy-Yard*, l'autorisation de mettre à terre mes nombreux fiévreux, j'avais mis pour condition expresse qu'ils seraient traités par les médecins de mon bord et que cette demande me fut accordée sans aucune restriction. Ainsi, et vous vous le rappelerez, M. le chirurgien-major Joubert, du *Gomer*, pour être sans cesse et mieux à portée de les soigner, s'est placé avec son second M. le chirurgien de troisième classe Banon, au milieu de ses malades, et seuls et en dehors de toute influence, avec les seuls moyens fournis par mon frégate, mobilier, médicamens, vivres, infirmiers, &c. &c. ils ont pu soigner plus de deux tiers de mon équipage, en proie à une affreuse épidémie de fièvre jaune.

Vous m'avez donné, monsieur le Vice-Consul, trop de preuves de votre droiture, et de votre parfaite loyauté, pour que j'hésite sur la convenance d'une

rectification, de votre part ou de celle de monsieur votre gendre, des faits énoncés dans le journal fort répandu le *Courrier des Etats-Unis*. Ce ne sera qu'un acte de justice envers l'estimable docteur Joubert, dont vous avez souvent admiré vous-même la sollicitude et le courageux dévoûment.

Je saisis avec empressement cette occasion, monsieur le Vice-Consul, pour vous remercier de nouveau des nombreuses marques de sympathie que vous avez données au personnel du *Gomer*, et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentimens les plus affectueusement dévoués.

Le commandant du *Gomer*, LAURENCIN.

RAPPORT OFFICIEL DU SENAT DE LA LOUISIANE, *Siégeant comme Cour d'Accusation.*

Suite de la séance de vendredi 29 mars.

M. Alex. Walker rédige une déclaration dont la teneur est que le pamphlet à la présentation duquel les commissaires ont objecté, n'a été offert par les avocats de l'accusé que dans le but de faire voir ce qui s'est passé préalablement à la mise en accusation de M. Elliott.

Les avocats de la défense soumettent, sans discussion, cette question à la Cour.

Sur motion, la Cour se retire pour délibérer; puis on la voit après revient et annonce aux avocats de l'accusé qu'elle refuse de recevoir le pamphlet.

M. la Sère montre à la Cour les deux reçus qui lui a donnés le juge Elliott, et dont il a parlé dans son témoignage. Il croit que les reçus et la signature de chacun sont de la main de M. Elliott.

Les reçus sont signés B. C. Elliott pour A. Phelps. Ils sont marqués et mis de côté.

La Cour passe de nouveau aux témoignages à décharge.

M. Soulé réclame l'audition de M. Guiennais.

M. Guiennais dit qu'il a fait naturaliser environ 350 étrangers à la Cour du juge Elliott; ils ont été naturalisés en vertu d'ordres donnés par le témoin, qui fait partie du comité de naturalisation du Clay Club. Le témoin s'est entendu avec M. A. Phelps, greffier de la Cour de Cité de Lafayette, pour donner à celui-ci $3 par lettre de naturalisation. M. Guiennais agissait en sa qualité de membre du comité de naturalisation du Clay Club; il a fait cependant naturaliser plusieurs étrangers sans ordre du Clay Club; quelques-uns ont payé, quant aux autres, le témoin dont à M. Phelps leurs frais de naturalisation. Le témoin ignore si les frais ont toujours été payés par le Clay Club; il ne croit pas qu'il eut le pouvoir de tirer sur le Clay Club; il croit que les papiers auraient été payés sur présentation de son certificat. Le témoin dit que le nombre des étrangers que les membres du Clay Club pouvaient faire naturaliser était illimité; il recevait un ordre adressé au comité exécutif pour tous ceux qu'il envoyait à la Cour de Lafayette. Le témoin ne sait pas exactement de combien de membres se composait le comité exécutif du Clay Club. Le comité se composait quelquefois de douze membres, d'autres fois de 24. Il fait un temps où un seul membre formait le comité, dont le chiffre fut ensuite porté à trois ou quatre, et enfin à cinq.

Le témoin ignore le nombre de membres dont se compose actuellement le comité; il ne connait pas le nom des membres qui composent actuellement le Clay Club. Les ordres qu'il recevait étaient signés B. Rodriguez, H. T. Vienne, S. W. Dalton, Chas. Guenet et un autre nom qu'il croit être Mazing. Chacune de ces personnes a envoyé des ordres au témoin, séparément et jamais ensemble. Le témoin ne sait pas quel est le président du comité exécutif du Clay Club: il ne peut pas le rappeler. Il ne se souvient pas de ceux qui aient chargés, d'après une annonce publique, de préparer les pièces de naturalisation.

On passe au témoin l'avis suivant, qui a paru dans l'*Abeille* du 24 août 1843. A une question qui lui est adressée par M. Soulé, le témoin répond qu'il ignore si cet avis a été publié par ordre du Clay Club, mais il voit qu'il est signé par les secrétaires du Clay Club. Le témoin croit qu'il y a une erreur et que le Docteur Dalton était président du comité de naturalisation. Le docteur Dalton a peut-être chef du comité exécutif. Le témoin ne va pas souvent au Club.

(Annonce insérée dans l'*Abeille* du 24 août 1843:)

SALLE DU CLAY CLUB.

Passage de la Bourse.

21 août 1843.

A une réunion du Club tenue ce jour, il a été, sur motion, résolu qu'une personne compétente serait nommée par le Clay Club pour donner aux étrangers toutes les instructions nécessaires à l'obtention du titre de citoyens des Etats Unis. Toutes les personnes, membres du parti whig, qui désireraient le secours de ces lumières, sont tranquillement invitées à s'adresser au bureau de M. W. Christy, rue St. Charles, No. 31, lequel se fera un grand plaisir de leur procurer toutes les instructions requises.

A. ROUSSEAU, C. C. WILLIAMS, A. CANONGE, Secrétaires.

Le témoin a conservé toutes les ordres qui lui ont été adressés par le Clay Club. Il connaît l'écriture de tous ceux qui ont signé ces ordres à l'exception de Mazing. Quant aux autres signatures, il croit que ce sont les originaux authentiques. Le témoin ne sait pas positivement que William Christy fût partie du comité de naturalisation.

M. Wadsworth se lève et s'oppose à ce que l'on fasse de l'affaire une question politique, par la nature des questions adressées aux témoins. Il importe peu de savoir quel parti a servi du juge Elliott pour faire obtenir à des étrangers le titre de citoyens; il s'agit uniquement de savoir si le juge Elliott a agi contrairement à la loi, et si un grand délit a été commis. La faute du juge Elliott est la même; si les deux partis ont violé la loi ce n'est pas une raison pour excuser M. Elliott; sa position est toujours la même ... de ceux qui sont accusés ... naturalisations ... [illegible]

[illegible]

M. Soulé remarque que le membre qui vient de parler, oublie que la défense ne fait que suivre l'exemple qui lui a été donné par l'accusation, alors que celle-ci interrogeait les témoins à charge. [illegible]

[illegible]

M. Wadsworth exprime de nouveau la crainte que l'affaire ne dégénère en une question de parti. Quant à lui, il le dit ... il n'est animé que du sentiment élevé de ses devoirs. Ce sentiment rien ne pourra le lui faire perdre de vue. Les commissaires n'ont pas ou le devoir de faire de cette cause une question politique. La déposition de M. La Sère au sujet du comité démocratique n'est ne tendait que d'une manière incidente; elle n'a pas été provoquée par la fin à laquelle la défense l'attribue. Quant aux observations dont M. Christy a été l'objet de la part de l'avocat de la défense (M. Soulé), il ne voit pas en quoi la conduite de celui-ci est répréhensible, même en admettant que M. Christy eût adressé des étrangers à la Cour du juge Elliott. M. Christy, comme avocat, a pu indiquer à ces personnes les mesures préalables qu'il fallait prendre pour se faire naturaliser. C'était à M. Elliott à voir si ces étrangers avaient le droit de réclamer le titre de citoyen; et s'il a négligé de remplir ce devoir, il est le seul coupable.

M. Soulé prie M. Guiennais de produire les ordres écrits qu'il a reçus du comité de naturalisation du Clay Club.

M. Guiennais les met entre les mains de M. Soulé, en lui faisant observer qu'ils lui appartiennent en propre.

Le témoin, dit M. Soulé, n'a pas besoin d'avoir peur; ses papiers lui seront remis. Mon intention est de les offrir seulement en preuve.

Les commissaires s'opposent à la réception de ces ordres, et la Cour se retire pour délibérer.

La Cour s'étant de nouveau réunie, annonce aux commissaires que ces pièces sont admissibles.

M. Soulé et M. Walker donnent alors lecture de ces différens ordres.

(Ces ordres sont signés Rodriguez, H. T. Vienne, et par les autres membres du comité de naturalisation du Clay Club, mentionnés dans une autre partie de la déposition de M. Guiennais. Il s'agit dans tous de la naturalisation de certaines personnes qui y sont mentionnées, et dont quelques unes sont représentées comme de bons whigs, et partisans de Freret, de Crozat, et du capt. Guenet ... lui-même.)

M. Soulé lit alors les ordres adressés par M. Guiennais lui-même pour la délivrance de lettres de naturalisation.

La déposition de M. Guiennais est reprise.

Le témoin déclare qu'en vertu du refus du juge Elliott de naturaliser des personnes mentionnées dans un de ces ordres signés Guenet, à cause de l'absence de témoins, il consulte deux ou trois autres exemples d'un semblable refus. Le témoin n'était pas présent quand M. Elliott refusa de naturaliser ces personnes, mais il l'a appris de ceux-ci même. Le témoin ne connaît pas l'écriture de Philip Vanberg. Un ordre adressé au Juge Elliott ayant été montré au témoin, celui-ci déclare que cet ordre a été signé par lui-même et envoyé à M. Elliott en vertu d'un ordre préalable dirigé par le Clay-Club.

M. Guiennais étant contre-examiné, dit qu'il ne s'est jamais trouvé présent à la Cour quand on naturalisait des étrangers. Il n'a jamais donné de fonds à M. Elliott et ignore si celui-ci fût jamais été payé... [illegible] de lettres de naturalisation. Le témoin a toujours eu affaire à M. Phelps, le greffier de la Cour; M. Elliott ignore s'il y a eu entre M. Phelps et M. Elliott aucun arrangement au sujet des honoraires perçus par celui-là pour les lettres de naturalisation. Il n'est jamais allé chez le juge Elliott pour obtenir des lettres de naturalisation. Il a lui-même naturalisé quelques personnes pour son propre compte. Il n'a jamais eu l'intention de faire des ... naturalisations. Il ne se souvient pas de l'époque où il a pris des arrangements avec M. Phelps. Les étrangers que le témoin a fait naturaliser ... à la Cour de Cité de Lafayette ... Il a jamais parlé au juge Elliott, et ne s'occupe pas ... naturalisation, parce qu'il n'avait pas pris part aux arrangemens faits avec ce dernier.

M. Soulé demande aux commissaires, s'ils admettront en preuve, une annonce du Clay Club publiée dans l'*Abeille*, et signée par MM. C. C. Williams, Alphonse Canonge et A. Rousseau, secrétaires. (Voir l'annonce reproduite plus haut.)

M. Hunt répond que les commissaires ignorent si cette annonce a été publiée par ordre du Clay Club; cependant ils admettent ce fait.

Les témoignages de la défense étant clos, M. Hunt demande que la Cour s'ajourne à demain. Il n'y a plus de faire entendre que quelques témoins pour contredire ceux de la défense, dont les dépositions n'occuperont pas plus d'une demi heure.

M. Benjamin, l'un de ses collègues, a été obligé de retirer par suite d'une légère indisposition, et l'un de ... ne serait pas bien.

M. Phelps appuie la motion pour l'ajournement.

M. Soulé dit qu'il est extrêmement important non seulement pour l'accusé, mais pour les citoyens de la ville en général que le procès soit terminé. Les commissaires ont produit tous les témoignages qui leur étaient nécessaires, et ils ne peuvent pas appeler de nouveaux témoins pour contredire ceux de la défense, puisque la Cour a déclaré suivre l'usage établi dans les tribunaux ordinaires où l'on ne peut ... que les commissaires ne les ... d'autre jour ... de la défense.

M. Wadsworth dit ... peut être ... que la pratique des cours qui ... de ...

faire entendre. Cependant il serait dire que les commissaires ont le droit d'appeler de nouveaux témoins pour contredire ceux de la défense. On a cherché à jeter du discrédit sur les 16 soins de l'Etat, et il n'est que juste de permettre aux commissaires de repousser le reproche par des témoignages certains.

M. Soulé dit qu'il ne nie pas aux commissaires le droit de faire entendre de nouveaux témoins pour contredire ceux de la défense; ils ont ce droit, mais ils devraient être prêts à produire leurs témoignages. C'est là la règle qui guide les tribunaux ordinaires.

Après quelques observations de M. Hunt sur le peu de courtoisie qu'il y aurait à forcer les commissaires à entamer la discussion, sans avoir le bénéfice du témoignage de M. Christy, les parties s'accordent à reconnaître que si ce dernier était présent, il prouverait certains faits.

Sur motion, la Cour s'ajourne à samedi, à 10 heures du matin.

L'Indian Végétable Elixir et le Liniment ont toujours guéri infailliblement tous les genres de rhumatismes. 32, Magasins.

Le Sick Head Ache Remedy se vend à l'épreuve: il n'est point de mal de tête qu'il ne fasse disparaître comme par enchantement. 32 Magasins.

Le Sirop d'Œillet, en redonnant un ton de puissance à la poitrine guérit de l'asthme en très peu de temps. 32, Magasins.

SALSEPAREILLE DE SAND.

Cette préparation, encore sans égale, a opéré les cures les plus étonnantes dont les annales de l'histoire médicale aient conservé la mémoire: cela seul prouve d'une manière péremptoire qu'elle répond, et au-delà, aux éloges qu'on en a faits et aux effets qu'on en a attendus. Des personnes affectées de maladies chroniques, constitutionnelles, invétérées, ayant essayé en vain et pendant plusieurs années, de toutes sortes de remèdes et fait d'énormes sacrifices pécuniaires, se sont vues guérir tout à coup et recouvrer une santé complette par l'usage de quelques simples bouteilles de cette Salsepareille. Elle guérit promptement et radicalement les rhumatismes chroniques, les scrofules, les catarrhes, les vers, les ulcères, les cancers à la gorge, au nez, le scorbut, les pustules, les glandes, &c. &c. Elle possède surtout une efficacité spéciale pour les maladies originaires d'un sang vicié; alors elle opère merveilleusement sur les régions nutritives et digestives, purifiant les voies internes, rétablissant la circulation, débarrassant le canal alimentaire de toutes obstructions, rendant enfin son état normal à tout le système.

Parmi les milliers de certificats attestant l'étonnante puissance curative de cet épuratif, nous ne citons que celui ci-dessous, qui fera juger à la fois et de l'efficacité du remède, et de la véracité de l'éloge.

Guérison d'une maladie scrofuleuse de six ans.

Philadelphie, 23 juillet 1842.

A MM. Sands.—Messieurs, au mois de juin 1837, j'éprouvai des crampes d'estomac très douloureuses. Je les ai toujours attribuées à une sueur rentrée. Après avoir fait usage de toutes sortes de remèdes, je me trouvai un peu soulagé, mais ma santé était ébranlée fondamentalement. Je désespérais de jamais me rétablir. Au bout d'environ deux mois, il me vint à la poitrine un bulson scrofuleux qui en peu de temps parvint à la grosseur d'un œuf. J'essayai de tout: je me traitai de toutes les manières. J'eus même affaire à un médecin homœopathe; tout fut inutile. Ce scrofule se déplaça et passa au genou droit, puis à la cheville: un ulcère se déclara, la plaie devint hideuse. J'eus à supporter alors des douleurs atroces, des souffrances inexprimables. J'étais au désespoir.

C'est sur ces entrefaites que des amis me parlèrent de votre Salsepareille. Mon état avait empiré de jour en jour; je ne pouvais ni manger ni marcher, ni dormir; je serais, je crois, devenu fou.

J'achetai donc quelques bouteilles de ce spécifique.... Quelle fut ma joie, quel fut mon étonnement, lorsqu'au bout de quelques jours je me sentis beaucoup mieux, puis bientôt guéri, mais complettement, radicalement guéri. Oui, Messieurs, après six ans des plus horribles tortures, votre Salsepareille m'a guéri de cette affreuse maladie, que j'avais fini par croire inguérissable. J'en bénis la Providence, et je vous prie de recevoir, vous, Messieurs, qui êtes mes sauveurs, mes remercîmens éternels.

THOMAS BURR, 30, Marché Neuf.

Cet article est préparé et vendu par A. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, 237, Broadway, au coin de la rue Chambers, à New York.

Agents pour la Nouvelle Orléans—A. Heckles & Co., 40, rue du Canal; A. Oliver & Co., 64, rue de Chartres; Dufilho, rue de Chartres. En vente chez tous les Pharmaciens des Etats Unis, prix, une piastre la bouteille, six bouteilles pour cinq piastres.

Le public est invité à demander spécialement la Salsepareille de Sands. C'est le remède qui opère les cures les plus remarquables, ainsi que les plus authentiques.

Pour plus amples détails sur l'efficacité de ce remède et les preuves à l'appui, voir les pamphlets que les agents ont ordre de distribuer gratis. 3 avril—1m

DERNIERES DATES.

Boston	mars 21	Londres	fev 19
New-York	mars 22	Liverpool	fev 10
Philadelphia	mars 22	Paris	fev 7
Baltimore	mars 23	Havre	fev 18
Washington	mars 23	Bordeaux	jan 22
Charleston	mars 21	Vera-Cruz	mars 14
Havane	mars 17	Mexico	mars 10
	mars 20	Tampico	mars 1

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Wolfville, Davis, Liverpool, Gardiner, Sager & co
Barque Baxon, Goodrich, Boston, Bridge, Schmidt & co
Bona Dea, Brown, Liverpool, Hamilton & co
Christian, Dunn, Liverpool, Holmes & Mills
Brick Empressario, Collins, Havane, J Pitre
Goel. Seminole, Taylor, Apalachicola, Rogers & co
Fanny, Patterson, Havane, Raymond & co
St. Rose, Webb, Pensacola, T C Twitchell

ARRIVES.

Bateau de remorque Mississippi, Davis, des Passes
Dan Webster McIntyre, Passes
Giraffe Wilson des Passes
Tiger, Crowell, des Passes
Navire Arkansas, Burgess, de New York
Navire Lady Arab ... Simpson, de Boston
Navire Gaston, Eldridge, de New York
Navire Grafton, Gardiner, de Rio de Janeiro.
Navire Morea, Gill, de Boston.
Brick London, Andrews, de Londres
Brick Mercury, Dean, de Demerara.
Brick Helen Mar, Lowd, de Baltimore.
Brick Union, Norwood de la baie Mustego, Ja
Goel. Arethusa, Saxe, de Harbour Island
Goel. Richard ... John, Gerard, de Tobasco
Steamer Hunter, ..., Henderson, Ark
Fee Bird, Bailey, Cincinnati
Mount City, Massie, Louisville
Juniata, Choate, La Fourche
Tallyho, Wiley, Evans Bluff,
South Western, Baker, Rio Rouge.
Dum nd Connell, Louisville
Cote Joyeuse, Delmas, Natchitoches.

AVIS—Le beau steamer, fin marcheur CASPIAN, capt. Robert S. Farrland, partira pour St-Louis et les ports intermédiaires aujourd'hui à 4 heures P. M. JOHN R. SHAW & Co. Agents. 2 av

AVIS—Le paquebot GASTON, capitaine Eldridge, de New-York est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont invités à enlever leurs marchandises de dessus la levée. HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 2 a

AVIS—MM. Alex Holland, R. H. Pettijohn, John Fricker et J. Tatoud, consignataires par le navire Gaston, de ceux de la cargaison, sont avisés ... les marchandises ... sur la levée ... [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 2 a

La SULTANA, capitaine H. Posse, quittera ce port pour Louisville, dimanche matin, 14 avril, à 10 heures. Les délégués à la convention de Baltimore et autres personnes, trouveront à leur disposition des places aux Cabines, et pourront obtenir des billets à l'avance, en s'adressant à L. V. HUBBARD & Co. 95 Tchoupitoulas. 29 m

La barque régulière GENESEE, capt. Minott, de New York est maintenant en déchargement vis à vis les bateaux triangulaires. Les consignataires sont invités à enlever leurs marchandises de dessus la levée. HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 27 mars

AVIS AUX FAMILLES.

M. F. WEIL, facteur de pianos, devant partir sous peu pour l'Europe, a l'honneur d'informer le Public et les Familles qui désirent faire des acquisitions de PIANOS, qu'il se chargera de remplir avec le plus grand soin les ordres qui lui seront confiés pour le choix de ces instrumens. La connaissance que M. WEIL a des exigences du climat pour la meilleure confection des pianos, et ses relations depuis longtemps établies avec les meilleures fabriques et particulièrement avec celles de MM. PLEYEL & Co. DE PARIS, lui donnent la confiance que ses choix répondront aux désirs des personnes qui le chargeront de leurs ordres.

Le retour de M. F. WEIL devant avoir lieu au mois de novembre prochain, son établissement, RUE ROYALE, No. 3-1, continue sous la direction d'un accordeur expérimenté, et offrira au public les mêmes soins pour les accords, l'entretien, la vente et la location des pianos. 2 av—15

AVIS.

BUREAU DE L'ABEILLE, Rue de Chartres, No. 81.

L'ECHO des FEUILLETONS, Journal Littéraire, PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Le Feuilleton occupe de nos jours une place immense dans la littérature, depuis que les auteurs du plus grand renom y publient leurs œuvres. Le Journal a sans doute une influence que personne ne peut nier; mais le Feuilleton y règne en maître, et souvent on abandonne la politique très sérieuse pour l'esprit et la grâce du feuilleton. Ce journal qui ne fait que commencer sa publication, sous la direction de M. Delrac, directeur à New-York représentant MM. Fellens et Dufour dans toute l'Amérique, a obtenu un succès très rapide dans cette ville, Boston, Philadelphie, Baltimore, Cincinnati, Pittsburgh et autres villes d'Amérique. L'Echo des Feuilletons, rédigé par les écrivains les plus illustres de la littérature contemporaine: MM. de Balzac, J. Janin, B. Berthaud, M. Aycard, A. Dumas, E. Guinot, E. Sue, Roger, F. Soulié, C. Nodier, G. Sand, etc. etc., est un choix judicieux et sévère; aussi les pères de famille pourront ils sans danger en confier la lecture à leurs enfans, qui, entraînés par les intéressans dialogues, feront sans s'en douter de rapides progrès dans la langue française.

Chaque numéro mensuel est orné d'une délicieuse gravure sur acier, tout ce qu'il est possible de faire de plus fin. Pendant l'été, les jeunes femmes liront avec plaisir ce joli ouvrage sous les arbres de leur parc; en hiver il sera trouvé délicieux dans le boudoir et au coin du feu.

Lorsque les douze numéros de l'année seront réunis, ils formeront un très beau volume d'environ 1200 colonnes, comprenant la matière de 12 volumes in-8o. ordinaire. On recevra en conséquence, à la fin de chaque année, avec la dernière livraison, la table des matières et une couverture imprimée.

Les volumes pour les trois premières années sont déjà en vente, brochés, avec reliures simples et de luxe. On les trouvera chez M. De la Place, directeur de l'Etat de la Louisiane, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, BUREAU DE L'ABEILLE, RUE DE CHARTRES, No. 81.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

DEUX PIASTRES ET DEMIE, sans gravures.
TROIS PIASTRES, avec gravures.

On ne s'abonne pas à moins d'un an.

On trouvera également au bureau, en vente, la Galerie des Femmes, de Shakespeare, collection de Portraits—Prix quatre dollars. 12 janv—e

SANGSUES.

NOUVEAU DEPOT DE SANGSUES à l'encoignure des rues Moreau et de la Paix, troisième municipalité. Sangsues vertes premier choix à 10 cents. dito de second à de.

On garantit toutes les Sangsues qui sortiront de l'établissement. 2 avril—3

ASSOCIATION LOUISIANAISE DES VETERANS DE 1814—15.

UNE assemblée aura lieu au local ordinaire mercredi 3 avril, à 6 heures du soir, pour traiter d'affaires importantes.

Par ordre. H. W. PALFREY, Secrétaire. 1 av

MODES ET NOUVEAUTES.

Rue de Chartres, No. 92, entre Conti et Bienville.

MLLE Z. ROBIT & Co. préviennent respectueusement les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin de MODES et NOUVEAUTES.

Ils espèrent par les soins et l'exactitude qu'ils mettront à remplir les demandes qui pourraient leur être adressées, mériter la confiance générale. 2 avril—3

HOTEL NAPOLEON, *A Pittsburg, Place du Marché.*

D. PICKEISEN a l'honneur d'informer Messieurs les voyageurs, qu'il vient d'ouvrir à Pittsburg un Hôtel Français, tenu sur les meilleurs modèles de France. On y trouvera de grands et petits appartements très confortables, à un prix modéré. La table sera toujours composée de mets variés. Le meilleur ... ... marché. 12 janv—6mos

TOILE d'Allemagne à vendre par SCHMIDT & Co. 85, Bienville. 27 m

AVIS.

LA société existant sous la raison A. Capdevielle & Cucullu, est, ce jour dissoute par expiration du contrat. A. Capdevielle reste chargé de la liquidation.

A. CAPDEVIELLE, PAUL CUCULLU.

Nouvelle Orléans, le 1er. avril 1844.

N. B. Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son propre compte. A. CAPDEVIELLE. 2 av

THE et Casse—30 caisses de Souchong, et 300 nattes de Casse, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 2 av

BEURRE—11 fréquins de Goshen en débarquement du navire Gaston, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 2 av

EPICES—15 barils et 50 barillets gingembre moulu, 15 boîtes poivre de Cayenne, 10 barillets muscade, en débarquement du navire Gaston, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 2 av

HUILE de Tanneurs et de Baleine, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 2 av

CHANDELLES—400 caisses blanc de baleine, 40 de de suif, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 2 av

COUVERTURES—3 points, marque de Gravier, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 83, Gravier. 2 av

SACS de pitre—De la cargaison du navire London, importation directe à vendre par GEO. GREEN & BRO. 83, Gravier. 2 av

CAFE de Rio—11,000 sacs des cargaisons des navires Victoria et Bomboy, récolte supérieure des montagnes, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 83 Gravier. 2 av

TOILE à voile de Russie—75 pièces, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 83, Gravier. 2 av

CORDES de Manille—160 rouleaux, 1 1/2 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 83, Gravier. 2 av

CHAMPAGNE, Sillery mousseux, importation directe, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier. 2 av

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34. Tchoupitoulas. 2 avril

SUCRE jaune de la Havane en caisses, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 2 av

TABAC en feuilles de la Havane Vuelta de Abajo, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 2 av

CIGARES—Un grand assortiment de différentes marques, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 2 av

CACAO—Quelques sacs de Laguayra et Caracas, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 2 av

CUIRS pour semelle et peaux de veau, importés de France, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 2 av

SUCRE sur habitation, à 11, 15, 40 et 45 milles au dessus de la ville, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas. 2 avril

CAFE de la Havane—40 sacs fin vert, en débarquement du brick Tri, à vendre par L. CANTIN, 43, Gravier. 2 av

SUCRE de la Havane, blanc, qualité supérieure, à vendre par L. CANTIN, 43, Gravier. 2 av

SUCRE BLANC ET BRUN de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 2 av

CIGARES de la Havane—42,500 en débarquement du brick Thos. Street, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 2 av

PORC—300 barils, mess, prime, doux mess, doux prime, inspection et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 2 av

BŒUF—30 tierçons bœuf séché, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

LARD—300 barillets jambons, épaules et plats-côtés, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

GRAISSE—100 barils et 200 barillets en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

CORDE et ficelle d'emballage—6.0 colis corde et 80 balles ficelle, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

SUIF—14 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

CAFE—150 sacs café Rio, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

WHISKEY—50 barils, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

BALAIS—100 douzaines en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 av

GRAISSE—2000 barillets, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 24, Poydras. 2 avril

FARINE—2000 barils, marque de Louisiana, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 24 Poydras. 2 av

CORDE et Ficelle d'emballage—1000 balles et 1000 colis cordes et 200 rouleaux ficelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 24, Poydras. 2 avril

LARD—50 barillets plats-côtés et jambons en sucre, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 24, Poydras. 2 av

FICELLE d'emballage—Ratouiaux, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 24, Poydras. 2 av

PEAUX de daims—Un petit lot en débarquement du steamboat New York, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée. 2 av

BOOK-BARES, en débarquement du brick Long Island, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 2 av

CIRAGE—caisses, du célèbre fabricant St Aiban, en débarquement du navire Gaston, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 2 av

BOUCHONS—Longs et courts, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 av

SUCRE blanc de la Havane—50 caisses en débarquement du brick Tri, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 2 av

CAFE de la Havane, vendre par B. VALLS, 26, Commune. 2 av

CIGARES de la Havane, de toutes qualités, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 2 av

TABAC en Feuilles de la Havane—100 balles, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 2 av

GENIEVRE de Hollande par pipes ou demijeannes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 2 av

AMANDES écossées—douces et amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 2 a

EAU DE FLEUR D'ORANGE, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 2 a

EAU de Vie de Cognac de Pinet, Castillon & Co, James Hennessy, en demi et quarts de pipes, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 a

VIN de Bordeaux, de divers crus et qualités, en barriques et demi barriques, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 a

VIN BLANC, Haut Sauterne et Haut Barsac, en demi barriques, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 a

ANISETTE, de Champion et Chauvet, qualité supérieure, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 2 a

HABILLEMENTS—En débarquement du navire Vesperine—15 caisses consistant en pantalons Derry, calicot Merrimack pour chemises, cotonnades fines, toiles &c. à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 27 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—100 caisses en débarquement du navire Vespasien, à vendre par R. G. HOBBS, 12 rue de la Douane. 27 m

PORC—300 barils prime, à l'inspection et à vendre par G & R BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 27 m

BŒUF—140 barils mess, et prime à l'inspection et à vendre par GEO. & ROB. BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 27 mars

PORC MESS—M. O. à l'inspection et à vendre par G & R BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 27 m

PORC P. O. à l'inspection et à vendre par G & R BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 27 m

TETES et Epaules—10 barils à vendre par G & R BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 27 m

SARDINES à l'huile—1500 boîtes et demi boîtes en débarquement du navire Ashland, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis. 27 m—6

CAFE de Laguayra, nouvelle récolte, article supérieur à vendre par SCHMIDT & Co. 85, Bienville. 27 m

GENIEVRE de Hollande, marques Cerf et Orange, article supérieur, à vendre par SCHMIDT & Co. 85, Bienville. 27 m

VIN de Madère en bouteilles, à vendre par SCHMIDT & Co. 85, Bienville. 27 m

MOUSSELINES.

MONOD & DAVOCK, rue Condé, No. 56, feront ce matin l'ouverture d'une caisse mousseline Suisse damassée, pour rideaux, qu'ils vendront à très bas prix, de même qu'une caisse indienne de couleur assorties pour rideaux. 27 mars MONOD & DAVOCK, 56, Condé.

GRAISSE—36 barils en débarquement du steamer Mary Tompkins, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co. 81, Tchoupitoulas. 15 mars

BIERRE d'Ecosse et Porter de Londres, nouvelle importation à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane. 13 mars

VIN de Champagne—Sillery mousseux, importation directe, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 83, Gravier. 7 mars

CHAPEAUX—30 caisses chapeaux feuilles de palmier; 100 do soie, feutre, castor, à vendre par ISAAC BRIDGE, 75, Magasins. 29 mars

CHOCOLAT doux—4 caisses d'Espagne, très frais, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 20 mars

VIN DE HOCK—400 caisses vin de Hock, 30 do. kirsch, 100 do. pipes blanches, 50 barillets clous de Boston, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 26, magasins. 30 m

BLANC DE BALEINE—200 caisses New Bedford, en magasin, à vendre par WM. FROST & Co. 30, Vieille Levée. 30 ma

HUILE de Baleine—100 barriques d'hiver et d'automne et 100 barils raffiné, à vendre par WM. FROST & Co, 36, Vieille Levée. 30 ma

SAVON—300 caisses de Boston, No 1, différentes marques, 30 de la rose et à l'amande, à vendre par WM. FROST & Co. 36 Vieille Levée. 29 ma

FARINE—1500 barils marque de choix Ohio, 1500 de St. Louis, à vendre par G. & R. BUCHANAN, 81 Tchoupitoulas. 29 fev

FARINE—300 barils J. Walsh & Co, moulin à vapeur Union, 275 dito Gayle & Gardener, du moulin Columbia, 150 dito du moulin Washington de St. Louis, 100 dito du moulin Grove, Ind.; 200 de diverses marques, en magasin et à vendre par Wm. A. BRYAN & Co. 26, Commune. 16 mars

MELASSE—15,000 gallons sur une plantation au dessus de la ville, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 16 m

SIROPS assortis, de 1ère qualité préparés expressément pour familles, à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane. 13 mars

PATES truffes de foie gras, de foie de canard, de bécasses, perdrix &c, en terrines, venant de débarquer, à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane. 13 mars

TRUFFES du Périgord, cèpes à l'huile, petits pois, en débarquement et à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane. 13 mars

SAUCISSONS de Lyon, frais et de 1re qualité en débarquement et à vendre par LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane. 13 mars

HABILLEMENS—50 caisses assortis, à vendre par WM. FROST & Co. 30, Vieille Levée. 13 mars

CHANDELLES de blanc de baleine en débarquement du Neptune, à vendre par WM. FROST & Co. 30, Vieille Levée. 29 m

COTON ... Les soussignés sont agents de la fabrique de coton Columbia—Cette manufacture est la meilleure ... PEET & MORTON, 17, Chartres. 2 mars

BATAILLON D'ARTILLERIE

TIR A BOULETS PLEINS ET CREUX.

LE Bataillon prendra les armes samedi 6 avril, à 3 heures et demie de l'après-midi, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complet, et se réunira à l'arsenal.

La batterie sortira attelée, les pièces de 12 de quatre chevaux, les pièces de 6 de trois chevaux, et les caissons de deux chevaux seulement à chaque voiture.

Le Bataillon d'Artillerie ira établir son bivouac sur l'habitation Hopkins, à Gentilly, et commencera son tir à cinq heures du matin, le 7.

MM. les chasseurs qui ont l'habitude de chasser sur cette habitation, ainsi que sur celles qui se trouvent dans la direction du tir, sont instamment invités, pour ce jour seulement, de vouloir bien s'en abstenir, afin d'éviter les accidents qui pourraient en résulter, surtout que le tir sera fait avec des projectiles creux.

MM. les capitaines des compagnies composant le Bataillon d'Artillerie, voudront bien passer des ordres pour la parfaite exécution de ce qui précède.

Par ordre du Major, F. SAUTON, Adjudant Major.

MM. les membres honoraires du corps d'Artillerie voudront bien honorer de leur présence cette petite fête militaire.

Nouvelle Orléans, ce 31 mars 1844. 2 av

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La compagnia avra concerto ogni martedì e giovedì, alle ore sette di sera e ogni membro attivo è pregato di essere presente, e quelli che possedono fucili avranno la bontà di portarli con essi, giacchè è conveniente che tutte le armi devon esser in sala d'armi. Tutti li ufficiali e sotto ufficiali sono anche loro obbligati di intervenire allo suddetto istruzione. Riunione alla sala d'armi all'ora suddetta.

MONDELLI, Capitano. 1 av

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TUFTS & HOBART, ont transporté leur comptoir au No. 29, rue Gravier. 24 oct.

CLYMER, THOMPSON & Co., NEGOCIANS-COMMISSIONNAIRES, 48, rue Tchoupitoulas, NOUVELLE-ORLEANS.

SAMUEL TOBY, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE. New York. 27 ja

LINDLEY & RUSSELL, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 93, rue Tchoupitoulas. 19 ja

PEET & MORTON, (CI-DEVANT PEET & NORTH), Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres.

WILLIAM DAVIDSON — JOHN PARKINSON.
WILLIAM DAVIDSON & Co. Négocians-Commissionnaires, 81, rue du Canal.

EDWARD DAVIS. EZRA DAVIS.
E. & E. DAVIS, NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES, No. 100, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 1er. novembre

WM. FIELD VREDENBURG. W. H. VREDENBURG
FIELD & Co. Négocians-Commissionnaires, 30, Vieille Levée.

FONT des avances comptant sur des consignations de Coton, Sucre, Melasse, Riz, Plomb, Farine, &c. adressées à leurs amis de New York et de Boston. 3 nov—1an 16 nov. Nouvelle-Orléans.

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co. *Marchands Commissionnaires*, Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans. 10 nov

SHULTZ, HADDEN & LEACH, *Marchands Commissionnaires*, 26, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Christian Shultz, *Maysville Ky.* | David Hadden, *Nouvelle-Orléans.* | Joseph Leach, *Nouvelle-Orléans.* 1 déc.

WORSLEY & FORMAN, *Marchands Commissionnaires*, 75, Tchoupitoulas. Nouvelle-Orléans. 1 déc

STEPHEN PRICE, CHARLES L. FROST
PRICE & FROST. *Marchands Commissionnaires*, 20, rue Poydras, Nouvelle-Orléans. 14 nov.

FOSDICK & BROTHER, *Négocians Commissionnaires*, 74, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 3 nov—6m

JARVIS & ANDREWS. *Droguistes en Gros*, TIENNENT également, peintures, huile, verres à vitres, instruments de chirurgie, bocauds pour Pharmacies etc. etc. 30 rue de la Commune, et 7 rue du Canal, Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

ISAAC BRIDGE, MARCHAND COMMISSIONNAIRE et Agent pour la vente des coffres-forts Salamandre, patentés de Rich, et des balances de Stevens. 76, rue des Magasins. Nouvelle-Orléans. 21 nov

P. CUSACH, PHARMACIEN, Encoignure des rues Condé et St. Philippe, NOUVELLE-ORLEANS. 29 mai

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co. *Marchands Commissionnaires et Expéditeurs*, et Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans, No. 43, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 17 juin

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 44, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

BUDDECKE, WOODS & Co. Négocians Commissionnaires, 93, rue Tchoupitoulas. Nouvelle-Orléans.

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co. Grocers et marchands en général, No. 43 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

BUDDECKE, WOODS & Co., *Marchands Commissionnaires*, 16 rue Gravier, encoignure Tchoupitoulas. Nouvelle-Orléans. 5 oct

38, Vieille-Levée, ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS.

H. DE GOER & RIFFLARD, Importateurs de Marchandises Sèches, françaises, anglaises et allemandes. TIENNENT AUSSI: MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTUREES, et toutes espèces de Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation. NOUVELLE-ORLEANS, No. 34, rue de Chartres.
H. DE GOER, Paris.
J. RIFFLARD, Nlle-Orléans. 26 juil

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres 123, entre Conti et St. Louis.

CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'ils viennent de recevoir par les navires Louis et Austerlitz, du Havre, les articles ci-après, savoir:

POUR PANTALONS.

Mérinos façonnés, diverses nuances; casimir d'été, laine de cachemire grande nouveauté; coutil blanc uni; coutil blanc uni, coutil blanc façonné, coutil couleur, nouveau genre; coutil couleur à raies; coutil couleur à carreau; coutil printanier.

POUR HABITS.

Mérinos noir; mérinos couleur; drap d'été; cachemirette.

POUR GILETS.

Valencias, des plus nouveaux; basin blanc et couleur; basin à raies; basin à carreaux.

Poil de chèvre et cachemire léger, articles nouveaux. Ils ont aussi reçu incessamment un assortiment complet de bretelles pour habit d'été, et une grande variété de cravates légères, nouveaux dessins. 27 fev

FARINE—200 barils du célèbre moulin Eagle de St. Louis, 125 de do. du moulin Hall, Missouri; 400 de do. du moulin, Washington, de St. Louis; 200 du moulin Eagle de Quincy, Ill. 600 do. en magasin et en bon ordre, à vendre par NEVILLE & Co. 155, Tchoupitoulas. 7 m

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par NEVILLE & Co. 155, Tchoupitoulas. 7 a

FN débarquement du Levant, venant du Havre: Ombrelles, chapeaux de paille pour dame et enfant, rubans, ... chapeaux de ... de paille ... [illegible] TALAMON FRERES, 42, rue Conti.

Constamment en magasin—Pommades de Monpelas, Boutons, agrafes, brosses, parfumerie ... [illegible] ... de Paris. 6 mars

FROMAGES—20 barils fromage de l'Ouest tout nouvellement reçus et à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co. 56, Tchoupitoulas. 6 mar

RIZ—150 barriques en débarquement à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

MAQUEREAUX—100 barils et 1/2 de No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

SAVON—1000 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

BLANC de baleine—... caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

SUCRE raffiné de Boston—200 boucauts et caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

SACS de pitre—... à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

RAISINS et figues—100 caisses raisins de Malaga et 100 tambours figues ... à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 40, Gravier. 8 mars

SUCRE raffiné de Boston—... caisses, à vendre en robes par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

HUILE—100 barils huile de blanc de baleine, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 8 mars

PLOMB EN BARRE—... barils en débarquement du steamboat Columbus, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 8 m

CAFE de la Havane—107 sacs en débarquement du brick Hope Hewes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 8 m

BOIS de Campêche—200 quintaux pour tout récemment débarqué, et à vendre par CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée. 7 m

BOUTEILLES vides—... à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis. 7 mars

CHEQUANTS ... à vendre par ... 11, Conti. 7 mars

OFFICIEL.

Bureau de l'Auditeur aux ventes à l'encan, Nouvelle-Orléans, 1er. avril 1844.

CONFORMEMENT à la première section d'un acte intitulé: "Acte pour créer la place d'auditeur aux ventes à l'encan dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets", approuvé le 18 mars 1839, je certifie que les personnes suivantes ont été nommées encanteurs dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et qu'elles se sont conformées aux dispositions de cet acte—Savoir:

A. Abat,	Peter Cénas,	J. Le Carpentier,
J. B. Blache,	J. Depasse,	J. A. Noble,
M. Barnett Jr.	A. Duvall,	J. P. Phillips,
W. Berger,	B. Dupuy,	P. H. Pettipain,
J. A. Beauregard,	F. Fernandez,	St. V. Bourlier,
J. M. Bach,	J. W. Furness,	P. E. Tricou,
F. Coquet,	L. A. Garidel,	A. J. Vanwinkle,
F. M. Crozat,	John Hewlett,	C. Vinet
Felix Connolly,	W. F. Hyde	C. C. Whitley.
L. E. Charbonnet,	W. O. Hewes.	

E. TOLEDANO, Auditeur. 1 av

LE SIGNOR BORRA, professeur de musique, a l'honneur d'informer le public de la Nlle-Orléans, qu'il donnera des leçons de musique sur le Piano Forte, la guitare, le chant, le violon, l'alto, le violoncelle, la clarinette, le cor, le cornet à piston, le trombone &c. signor Borra enseignera en même temps la théorie à ses élèves, chose indispensable pour ceux qui veulent exceller en cet art; il se demande qu'un mois pour prouver les avantages de sa méthode, la même de la musique de conservatoire de Paris, en Allemagne et en Italie.

Ses conditions sont extrêmement modérées. Les personnes qui désireront prendre des leçons de lui sont priées de lui adresser quelques lignes à la Poste ou de l'aller trouver à sa demeure, rue Tchoupitoulas, 124.

LE SIGNOR BORRA, a l'intention de former une société musicale d'amateurs capables de lire passablement la musique; il se chargera de fournir pour cet effet un local convenable et toute la musique nécessaire il n'exigera que $4 par mois de chaque amateur, ce qu'il fait seulement pour couvrir les frais indispensables. Aussitôt que les amateurs pourront exécuter d'une manière satisfaisante ses morceaux, le professeur leur remettra gratuitement des billets d'invitation pour leurs parents ou leurs amis.

Le local sera désigné ultérieurement, si la réalisation de cette idée a lieu. 1 a—1m

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites de la municipalité No. 3, sont prévenues que la perception des taxes ordinaires et spéciales pour l'année 1843 commencera le 1er. mai prochain.

Nlle. Orléans, 31 mars 1844. J. F. DU GARRY, Trésorier, municipalité No. 3. 1 avril—30

MARCHANDISES—Les soussignés offrent à vendre: Chandelles de blanc de baleine, les meilleures marques, en caisses et demi caisses; huile de, en barils et barillets; dito, blanches et rectifiée; dito de marsouin; blanchie; dito de tanneur, marque Malcken, maquereaux assortis; saumons et aloses en barillets; morue en barils et en caisses; savon, diverses marques; clous, Waymouth & Co; sucs de ... en ballots et piquets. HARROD, DARLING & Co. 43, Commune. 1 av

MARCHANDISES de pays—Les soussignés offrent à vendre: Toile à drap, brune, de Stark, 4/4; coutils brune, de 7/8; toile à drap, brune, de Walthow, 44 et 60 pouces; dito écrue, de dito 44 à 60 dito; toile écrue pour chemises, de Hamilton 7/8, dito dito 40 pouces; mousseline blanche, de dito; toile à chemises non écrue de dito 38 pouces, toile à drap non écrue de Winthrop, 4/4 dito dito de Kemb, 4/4, calicot écrue de dito; casimir croisé de dito. HARROD, DARLING & Co, 43, Commune. 1 av

CAFE de la Havane—400 sacs café vert, en magasin, et à vendre par JOS. PRATS, 27 Toulouse. 1 a

CIGARES de la Havane—60,000 Regalias, des meilleures marques, en magasin, à vendre par JOS. PRATS, 27, Toulouse. 1 a

TRAITES sur la Havane, à quelques jours de vue, à vendre par JOS. PRATS, 27, Toulouse. 1 a

BACON—60 barillets jambons et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 93, Tchoupitoulas. 1 a

PORC—700 barils mess, prime, M. O., prime et P. O. à vendre par BUDDECKE, WOODS & C. 93, Tchoupitoulas. 1 a

BŒUF—60 barils, prime, M. O. etc, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 93, Tchoupitoulas. 1 a

PORC—150 barils, doux mess et doux prime têtes et pieds, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93 Tchoupitoulas. 1 a

BALAIS—200 douzaines, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93, Tchoupitoulas. 1 a

SAVON, Amidon et Chandelles—400 caisses 1re qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93 Tchoupitoulas. 1 a

SUCRE CANDI, de Rock—20 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93 Tchoupitoulas. 1 a

THE—60 paquets, impérial, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 93 Tchoupitoulas. 1 a

GRAISSE—72 barillets et barils en débarquement du steamboat American Eagle, et à vendre par GEO. & ROBERT BUCHANAN, 82 Tchoupitoulas. 1 av

HUILE de blanc de baleine, d'hyver, et blanchie, garantie 1re qualité et à bon marché, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 1 av

ESSENCE de térébenthine—10 barils en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune. 1 av

GARANCE—4 barillets, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune. 1 av

SALERATUS—16 barillets à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune. 1 av

SALSEPAREILLE—101 balles, 1re qualité, en débarquement de la barque John Barr, de Vera-Cruz, à vendre par JARVIS & ANDREWS. 30, Commune. 1 av

HUILE DE CASTOR—7 barils, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune. 1 av

HUILE de tanneurs—20 barils, à vendre par FIELD & Co. 30, Vieille Levée. 1 av

CHANDELLES de blanc de baleine—New Bedford et autres marques en grandes et petites caisses, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée. 1 av

SAVON—30 caisses à vendre par FIELD & Co, Vieille Levée. 1 av

ALUN—20 barils à vendre par FIELD & Co 30 Vieille Levée. 1 av

LIQUEURS du pays—100 barils genièvre et eau de vie, à vendre par FIELD & Co, 30, Vieille Levée. 1 av

RAISINS de Malaga—1000 caisses et 1000 tambours figues de Smyrne à vendre par FIELD & Co, 30, Vieille Levée. 1 av

FIGUES de Smyrne—700 tambours, à vendre par FIELD & Co, 30, Vieille Levée. 1 av

ESSENCES parées—30 barils de preuve, à vendre par FIELD & Co, 30, Vieille Levée. 1 av

INDIGO de Manille, 4 caisses, à vendre par FIELD & Co 30 Vieille Levée. 1 av

VIN d'Oporto, en pipes, demi-pipes et barils, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée. 1 av

HABILLEMENS—30 caisses indiennes imprimées; 10 dito variétés de fantaisie, 5 do articles bleus, 10 do derry, 30 Hamilton, chemises à raies en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier. 1 av

BRODEQUINS—60 caisses première qualité de 6 à 11; 30 do de 1 à 6, 10 do pour jeunes garçons, de 1 à 6, reçus par le navire Vespasien, à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier. 1 av

MARCHANDISES du pays—15 balles rayés d'Hamilton, 16 caisses indiennes Lowell, 10 ballots toile à drap non écrue, 4/4, 10 caisses do. écrue, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier. 1 av

TOILE à draps de Russie—20 ballots en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier. 1 av

CLOUS—400 barillets, dimensions assorties, Weymouth, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier. 1 av

CHANDELLES et huile—5 tierçons huile de blanc de baleine et 100 caisses chandelles do à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier. 1 av

CORDES de Manille—200 ballots, dimensions assorties, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier. 1 avril

GRANDS VINS DE BORDEAUX—Vin rouge ... château Haut Brion par ... 1834, ... envoyé directement par le propriétaire ... M. ... qui a acheté la propriété de M. Beyerman en 1836. Vin rouge de Giraud Larose par ... ces vins ... sont excellent vin est également envoyé par les propriétaires, MM. Balguerie & Co. Reçu et à vendre par LOREILHE & Co., Encoignure Royale et Douane. 20 m

SARDINES—700 boîtes Sardines à l'huile, de la marque de Chatelain jeune et Basset, en débarquement du navire Tamerlend du Havre par BLANCHARD, KIMER & Co. 24 Bienville. 20 mars

RUBANS—Reçu en consignation par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par les soussignés, quatre caisses Rubans de Paris, genres des plus nouveaux, pour la saison du printemps, tels que: poult de soie, ombrées, Satin, gros de Naples rayés satinés, taffetas glacés et façonnés, No. 1, 1 1/2, 2, 3, 4, 7, 9 et 12. DURAND & UZUBAU, 67, rue de Chartres. 20 mars

GINGAS en fil, toile à draps, toile d'Irlande, Platilles, Bretagne, Morlaix, platilles de ..., 20 serviettes, nappes, &c. &c. à vendre par NORTH & BROTHERS, Encoignure Magasine & Commune. 19 mo

VINS en caisses et en barriques ayant droit au drawback. 200 caisses vin rouge Pauillac, 200 de do Médoc, 100 do St. Julien, 100 do vin blanc Sauterne, 200 barriques vin rouge St. Emilion, Médoc et Montferrand, à vendre par EDOUARD LARRONDE, 26, St. Louis. 29 fev

EAU-DE-VIE de Cognac et Liqueurs. 10 1/2 pipes eau de vie Cognac de preuve Castillon, 100 ... 150 caisses liqueurs assorties de Chauvet, 100 paniers anisette fine, 30 caisses liqueurs de Hollande, 20 caisses absinthe Suisse, 20 barils vinaigre de vin blanc, 30 de vin blanc vieux Sauterne, 60,000 bouchons, 40 paniers bouteilles vides, 50 caisses ... EDOUARD LARRONDE, 26, St. Louis. 20 fev

CUIRS—1000 à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 1 m

AMIDON et Savon—... caisses Procter & Gamble, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

TABAC—4 boucauts en feuilles à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

PIEDS de Cochon—100 barils épicés et préparés pour l'usage des familles, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

TABAC—9 caisses en magasin et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

GRAISSE—400 barillets prime leaf, en magasin et à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 28 m

LARD—6 barils et 90 tierçons jambons, plats-côtés et épaules à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 28 m

SAVON, Chandelles, etc.—120 caisses No. 1, pour l'usage des familles, 60 do chandelles pour l'été et 400 rames papier d'enveloppe, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 28 m

PORC & Bœuf—300 barils mess, prime et P. O.; 50 do. très maigre; 200 do bœuf prime, marqués; 100 do à l'inspection de MM Bissell et McKeever, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 28 m

MAIS—1200 sacs à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 93, Tchoupitoulas. 28 m

FARINE—100 barils, superfine, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 28 m

BŒUF séché—Quelques tierçons à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 28 m

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PAR LES VOLEURS.

LES soussignés offrent à vendre en magasin et au débarquement les meilleurs coffres-forts ... [illegible]